

Bonsoir

Le bureau DS2A rencontre des difficultés à transmettre le **Flash Info des établissements sport** via l'application sarbacane. Le voici donc par mail et recevez nos excuses.

## **COVID**

Les annonces du Premier Ministre hier soir nous ont conduit à engager une modification du décret 2020-1310 relatif aux mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Une nouvelle mouture de ce texte devrait paraître dans la nuit.

D'ores et déjà, il convient que vous intégrez le fait que les activités sportives, scolaires, périscolaires et extrascolaires, des mineurs ne seront plus possibles dans les équipements de type X pendant une durée d'au moins quinze jours. **Cette mesure ne s'applique ni aux sportifs professionnels ni aux sportifs, mineurs ou pas, relevant des PPF. Les activités de formation professionnelle ne sont, à ce stade, également pas concernées.**

On attire également votre attention sur la nécessaire vigilance concernant l'accueil de sportifs étrangers. Là encore le texte à paraître devrait préciser les règles de circulation, d'accueil de ressortissants de certains pays et de déplacements dans certaines zones. Ces mesures concerneront impacteront le champ du sport.

Enfin, le protocole relatif à l'hébergement et la restauration en milieu scolaire va être actualisé. Nous vous recommandons, dès sa publication, de vous en inspirer fortement dans l'édiction de nouvelles règles sanitaires en vigueur dans les établissements dont vous avez la responsabilité.

La direction des sports programmera une réunion dans le courant de la semaine prochaine afin de faire un point sur vos difficultés éventuelles.

Enfin, à toute fins utiles et pour ceux qui n'en disposent pas encore, nous vous transmettrons en début de semaine prochaine des attestations de déplacement dérogatoire pour vous permettre de vous déplacer durant la période de couvre-feu.

## **Indicateur de performance**

Depuis le 4 janvier, le module "**indicateurs de performance des établissements**" est disponible sur le site du PSQS (tutoriel en pièce-jointe et prochainement accessible directement dans le module). Une phase active de tests des imports est en cours et nous vous invitons à faire remonter vos remarques et observations au bureau DS2A.

Afin de préparer les prochains dialogues de gestion, il vous est demandé **avant le 26 février** de :

- saisir l'ensemble de vos prévisionnels pour l'année 2021;
- saisir l'ensemble de vos réalisés pour l'année 2020.

- vérifier les utilisateurs de votre établissement ayant accès à PSQS et nous indiquer toute personne à supprimer ou à ajouter.

Pour répondre et pour toute question, merci de contacter Frédéric DAMBIER directement à [frederic.dambier@sports.gouv.fr](mailto:frederic.dambier@sports.gouv.fr).

### **Service national universel**

Le SNU engage sa troisième édition en 2021. La campagne de recrutement de 25 000 volontaires a été lancée le 11 janvier par le secrétariat d'État à la Jeunesse et à l'Engagement et tous les départements sont désormais concernés.

Ce dispositif concerne les jeunes entre 15 et 17 ans et s'articule autour de deux phases obligatoires : le séjour de cohésion d'une durée de 15 jours (phase 1) et la mission d'intérêt général de 12 jours consécutifs ou 84 heures dans l'année hors temps scolaire (phase 2).

Rappel des possibilités pour un établissement d'accompagner ce dispositif prioritaire :

- Informer au sein de vos établissements les mineurs âgés de 15 à 17 ans et leur famille sur le SNU ;
- Accueillir les formations des cadres mises en œuvre dans chacune des régions sous la responsabilité des préfets de région et des recteurs de région académique ;
- Accueillir des séjours lors de la phase de cohésion (accueil d'environ 200 jeunes et d'une trentaine de cadres du 21 juin au 2 juillet 2021) ;
- Accueillir des jeunes pour réaliser une mission d'intérêt général au sein de votre établissement

Vous êtes invités à vous rapprocher de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport afin d'envisager des collaborations pour accompagner le déploiement du Service National Universel en 2021 et à informer ou solliciter le bureau de l'élaboration des politiques publiques (DS1A) en tant que de besoin [ds.1A@sports.gouv.fr](mailto:ds.1A@sports.gouv.fr) ainsi que [ds.2A@sports.gouv.fr](mailto:ds.2A@sports.gouv.fr).

### **Information fêtes légales et religieuses 2021**

Veillez trouver en pièce-jointe, une note du MENJS relative aux fêtes légales et religieuses.

### **Promouvoir la santé par l'activité sportive et physique**

L'activité physique et l'activité sportive sont des déterminants favorables majeurs de la santé des populations : ils sont bénéfiques pour la santé physique mais aussi mentale et sociale des individus. Ils jouent également un rôle majeur dans les communautés. Or la place de l'activité physique et plus précisément du sport est bouleversée (pandémie), concurrencée dans notre société de plus en plus « tertiaire » (notamment avec le développement des services à distance) et digitalisée. Face à cette situation, comment stimuler l'activité physique et sportive auprès des populations ? Quel rôle favorable peuvent jouer les clubs sportifs, les collectivités et nos différents lieux de vie et comment peuvent-ils promouvoir la santé globale des personnes ?

L'ensemble de ces questions est évoqué dans la revue *Santé en action* (n° 454,

décembre 2020) sur la thématique "Promouvoir la santé par l'activité sportive et physique" [dont voici le lien pour y accéder](#).

### **Relations internationales - Sport et coopération décentralisée**

Dans la perspective des JOP de Paris 2024, le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères a lancé un appel à projets inédit, dont le Ministère chargé des sports est partenaire, pour soutenir la coopération décentralisée des collectivités territoriales françaises dans le domaine du sport.

Cet appel à projets triennal vise à soutenir l'engagement des collectivités françaises en relation avec leurs homologues étrangères pour faire du sport un levier de développement durable des territoires et participer à la lutte contre les inégalités mondiales en termes d'accès au sport. Il s'adresse en premier lieu aux collectivités territoriales mais est susceptible d'intéresser les acteurs sportifs nationaux et régionaux car les collectivités sont encouragées à impliquer les acteurs sportifs de leurs territoires dans la structuration et/ou la maîtrise d'œuvre de leurs projets.

L'appel à projets a été lancé le 7 janvier et reste ouvert jusqu'au 7 avril 2021.

Pour en savoir plus et accéder au règlement [cliquez ici](#). Pour s'inscrire au webinaire (20 janvier) destiné à accompagner les collectivités territoriales et leurs partenaires [cliquez ici](#)

### **Semaine olympique et paralympique 2021**

A l'instar de la Journée nationale du sport scolaire (JNSS, chaque année en septembre) et de la Journée Olympique (chaque année, le 23 juin), la « Semaine Olympique et Paralympique » (SOP) est un moment clé pour promouvoir l'éducation par le sport et mettre les valeurs citoyennes et sportives au cœur des enseignements. La cinquième édition, qui se tiendra du 3 au 8 février 2021, est placée sous le signe de « la reprise d'activité et de la santé ». Elle se déploiera sur l'ensemble du territoire national, tout au long de la semaine en interdisciplinaire, dans les écoles, établissements scolaires et d'enseignement supérieur ainsi que dans les établissements scolaires français à l'étranger (AEFE). Les activités et les éléments d'information et de sensibilisation s'adressent donc à une très importante population de jeunes ainsi qu'à l'ensemble des membres de la communauté éducative.

La SOP permet, comme vous le savez, d'associer la pratique d'activités physiques et sportives à l'éducation morale et civique et de travailler des thématiques telles que le fair-play, les valeurs du sport et de l'Olympisme ou encore de l'égalité, de la santé et de l'inclusion des élèves en situation de handicap.

Cet événement intègre le dispositif de labellisation Génération 2024 qui concerne également les établissements du réseau Grand INSEP.

A cet égard, la direction des sports souhaiterait disposer d'éléments permettant de valoriser l'implication voire la mobilisation des établissements dans le cadre du dispositif 2021. Vos retours sont attendus pour le vendredi 22 janvier par le

bureau de l'élaboration des politiques publiques du sport à [ds.1a@sports.gouv.fr](mailto:ds.1a@sports.gouv.fr)

En savoir plus :

PARIS 2024 <https://www.paris2024.org/fr/semaine-olympique-paralympique/>

[Exemple de mobilisation du CREPS IDF SOP 2021](#)

## **Ressources humaines - Information DGFIP**

A la suite de la publication au journal officiel du [décret n°2020-1626 du 18 décembre 2020](#) modifiant le décret n°2017-1889 du 30 décembre 2017 pris en application de l'article 113 de la loi n°2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 et instituant une indemnité compensatrice de la hausse de la contribution sociale généralisée dans la fonction publique, une maintenance applicative est en préparation par les services informatiques de la DGFIP.

Elle vise à appliquer les dispositions de ce décret avec un effet rétroactif au 1er janvier 2021.

Sous réserve de l'achèvement des travaux de développement et du bilan de la recette qui sont en cours, la mise en œuvre de cette évolution applicative est prévue pour la paye versée en mars 2021.

Le bureau 2FCE-2A est à votre disposition pour échanger sur ce sujet

## **Ressources humaines – Postes PEP**

### **INSEP**

[Chargé\(e\) de projet formation et enseignement](#)

[Chef\(fe\) de projet Formation / Formateur\(rice\) Coordinateur\(trice\) de la filière STAPS](#)

### **CREPS de Bordeaux**

[Conseiller.e Haut Niveau et Haute performance \(H/F\) Accompagnement paralympique](#)

[Conseiller.e Haut Niveau et Haute Performance \(H/F\) Analyse de la performance](#)

### **CREPS de Dijon**

[Conseiller\(ère\) Haut Niveau et Haute Performance](#)

[Conseiller\(ère\) Haut Niveau et Haute Performance](#)

### **CREPS de La Réunion**

[Conseiller haut niveau et haute performance](#)

### **CREPS de la région Occitanie**

[Manager Territorial à la Haute Performance Occitanie H/F](#)

### **CREPS de Montpellier**

[chef projet numérique-formateur au sein du pôle TICE du Creps de Montpellier](#)

[Font Romeu H/F](#)

### **CREPS de Poitiers**

[Conseiller.e Haut Niveau et Haute Performance-Optimisation de la performance et suivi médical](#)

### **CREPS de Wattignies**

[formateur coordonnateur au département des formations et du CFA - MSA \(H/F\)](#)

[Conseiller.e Haut Niveau et Haute Performance \(H/F\)-Suivi socioprofessionnel](#)

### **GIP Bretagne**

RESPONSABLE MISSION FORMATION

**INSEP**

Chef(fe) de projet Formation / Formateur(rice) Coordinateur(trice) de la filière STAPS

A la semaine prochaine.



**MINISTÈRE  
CHARGÉ DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction  
des Sports

**THIBAUT DESPRES**

Chef du bureau du pilotage stratégique et tutelle  
des établissements – DS2A  
95 avenue de France, 75650 PARIS Cedex 13  
Tèl : 01 40 45 90 09 – 07 60 08 78 13  
[www.sports.gouv.fr](http://www.sports.gouv.fr)

**Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage**



Se laver les mains  
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans  
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs  
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,  
éviter les embrassades

Les ministères sociaux agissent pour un développement durable.

Préserveons l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !



PJ n°338.zip